



Université  
**BORDEAUX  
MONTAIGNE**

IUT Bordeaux Montaigne

**ARRÊTÉ PORTANT RECTIFICATION DE L'ARRÊTÉ ÉLECTORAL DU 21 OCTOBRE 2016  
RÉGISSANT L'ÉLECTION PARTIELLE DES REPRESENTANTS DES USAGERS  
AU CONSEIL D'INSTITUT DE L'IUT BORDEAUX MONTAIGNE**

**LA PRÉSIDENTE DE L'UNIVERSITÉ BORDEAUX MONTAIGNE**

*Vu le code de l'éducation,*

*Vu les statuts en vigueur de l'Université Bordeaux Montaigne,*

*Vu les statuts en vigueur de l'IUT Bordeaux Montaigne,*

*Vu l'arrêté du 21 octobre 2016 régissant l'élection partielle des représentants des usagers au conseil d'institut de l'IUT Bordeaux Montaigne,*

**ARRÊTÉ**

**Article 1:**

➤ L'annexe n°1 de l'arrêté électoral susvisé est modifié selon le calendrier électoral figurant en pièce ci-jointe au présent arrêté.

Le calendrier ci-joint annule et remplace l'annexe 1 de l'arrêté électoral susvisé.

➤ Toutes les autres dispositions de l'arrêté électoral susvisé sont inchangées.

**Article 2:**

Le présent arrêté fait l'objet d'une publication, par voie d'affichage sur le site de l'IUT Bordeaux Montaigne, Bâtiment 1 - 1<sup>er</sup> étage devant le plateau administratif 1, rue Jacques Ellul 33080 Bordeaux par voie de mise en ligne sur le site internet de l'université, sur l'espace étudiants à l'adresse <http://etu.u-bordeaux-montaigne.fr/fr/culture-et-vie-etudiante/vie-citoyenne/elections/election-partielle-au-conseil-d-institut-de-l-iut-bordeaux-montaigne.html>.

**Article 3:**

Le Directeur Général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté. Le Directeur Général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté. Ce dernier sera transmis au Recteur de l'Académie de Bordeaux, Chancelier des universités d'Aquitaine.

*Fait à Pessac, le 3 novembre 2016.*

La Présidente  
de l'Université Bordeaux Montaigne  
et par délégation,  
la Directrice Générale  
des Services Adjointe,

*Signé*

Mélanie CAILLOT.



**CALENDRIER DES OPÉRATIONS ELECTORALES  
ÉLECTION PARTIELLE DES REPRÉSENTANTS DES USAGERS  
AU CONSEIL D'INSTITUT DE L'IUT BORDEAUX MONTAIGNE**

**ÉLECTIONS DU JEUDI 24 NOVEMBRE 2016**

<b>OPÉRATIONS ÉLECTORALES</b>	<b>DATES</b>
Affichage des listes électorales	A compter du Jeudi 3 novembre 2016
Délais de dépôt des listes de candidatures et des professions de foi	Du Jeudi 3 novembre 2016 au mercredi 16 novembre 2016
Date de clôture du dépôt des listes de candidatures et des professions de foi	Mercredi 16 novembre 2016 au plus tard (16h00)
Date butoir de demande d'inscription sur les listes électorales des électeurs dont l'inscription est subordonnée à demande de leur part	Mardi 15 novembre 2016 (16h00)
Date du scrutin	Jeudi 24 novembre 2016 de 09h00 à 16h00
Proclamation des résultats	Au plus tard dans les 3 jours suivant la fin des opérations électorales